

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/070

FINANCES LOCALES (7.5)

Subventions aux associations

Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240515-DEL070CM15524-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 15 MAI 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le quinze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le sept mai deux mille vingt-quatre

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 4

A compter de la question n° 2024/067

Présents : 24 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 3

A compter de la question n° 2024/070

Présents : 25 Absents ayant donné pouvoir : 8 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL,
M. DUHOO, Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL (arrivé à 19H14, prend part au vote à compter de la question n°2024/067), Mme SAUZEAU,
M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER, M. DENTENER, Mme FERLIN,
Adjointes,

M. FIOEN, M. DELVA,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme BOUQUET, Mme PATOUX (arrivée à 19H20, prend part au vote à compter de la question n°2024/070), Mme ANDRE,
M. MEIRLAND, Mme SCHOONHEERE, M. SOOTS, Mme LIONET,
Mme BELVAL, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. Philippe DUHAMEL	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
Mme DELECOEUILLERIE	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. DEVOS	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme BELVAL
Mme DEPELCHIN	qui a donné pouvoir à Mme LIONET
M. COTTE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme DAUCHEZ	qui a donné pouvoir à Mme REYNAERT

ABSENTS :

M. DECOOPMAN
M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 03 avril 2024 fixant le budget primitif de la Commune pour l'année 2024 ;

Considérant qu'il y a lieu de réaffirmer et de concrétiser le soutien de la Municipalité à la vie associative ;

Considérant que les associations concernées ont déposé un dossier de demande de subvention et participe bien au développement d'actions d'intérêt public local ;

Après avoir entendu le rapport de Monsieur Gaël DUHAMEL, Adjoint au Maire délégué à la Vie Associative ;

II EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'accorder aux différentes structures, au titre de l'année 2024, les subventions de fonctionnement suivantes :

- | | |
|--|---------|
| - Comité des Fêtes du « Quartier de la Rue de Merville »
au titre de l'organisation d'une brocante | 1 500 € |
| - Comité des Fêtes du « Quartier du Pont Rommel » pour
l'organisation d'une brocante | 1 500 € |
| - Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais
pour l'organisation du festival « Lez'arts en scène » | 1 500 € |
| - Centre d'Animation du Rocher et de la rue de Calais | 1 600 € |
| - Association « Racing Flandre Organisation » au titre de
l'organisation du rallye des 1 000 chemins | 7 000 € |

étant entendu que ces dépenses sont inscrites au budget 2024 de la Commune

- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à verser ces subventions aux associations précitées,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes (notamment les conventions portant sur les modalités d'attribution de ces subventions).

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**




Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,




Adrian MEIRLAND